



Sporting Club Bocognano Gravona

DOSSIER DE MECENAT ET DE PARTENARIAT

SC BOCOgnano GRAVONA

Siège Social :

Mairie

20136 Bocognano

Tél. : 06 10 02 16 52

Fax : 04 95 73 26 89

Site Web : www.scboco.com

Email : scbocognano@wanadoo.fr

HISTORIQUE

Le Sporting Club de Bocognano a été créé en Décembre 1986.

A l'initiative de cette association régit par la Loi 1901, les jeunes de la commune qui souhaitent dynamiser le village et favoriser la pratique du football.

Dans un premier temps une équipe d'adultes a été engagée dans le championnat de 1^{ère} série organisée par la Ligue Corse de Football.

Lors de cette première année de compétition les résultats ont été au delà de toutes les espérances puisque l'équipe accédera au niveau supérieur (PHC).

A la fin de la saison 1987/1988 une équipe de jeunes âgés de 08 et 09 ans est créée pour répondre aux obligations imposées par la Ligue de Corse Football.

Cette équipe qui au début était une contrainte sera le détonateur pour la structuration du club. En effet plus les saisons passent plus nos succès sont grandissants aussi bien au niveau sportif qu'au niveau de l'augmentation de nos effectifs et de nos équipes.

Grâce à tous nos efforts nous accéderons régulièrement aux niveaux supérieurs pour atteindre une première fois l'élite du football régional lors de la saison 1995/1996. Hélas notre premier séjour en division d'honneur ne sera que de courte durée puisque nous ne réussirons pas à nous maintenir.

Après un retour en Promotion d'honneur A nous obtiendrons à nouveau le droit d'évoluer une division d'honneur. Niveau dans lequel nous évoluons régulièrement depuis la saison 1997/1998.

LE BUREAU DU CLUB

Président : Franck RISTERUCCI

Secrétaire général : Toussaint SILVANI

Trésorier Général : Jacques PADOVANI

Trésorier adjoint : Dominique BORELLI

LE STAFF SPORTIF

ENTRAÎNEUR SENIOR : Eric ANZIANI - Diplôme D.E.F

RESPONSABLE TECHNIQUE JEUNE : Patrick BORELLI- Diplôme : B.E.F

ENTRAÎNEUR U18 : Yves GENTILI – Diplôme : C.F.F.4

ENTRAÎNEUR U16 : Julien PIETRI – Diplôme: B.M.F – Romain TADDEI – Diplôme C.F.F.1

ENTRAÎNEUR U14 : Antoine BALENCI – Diplôme: B.E.F – Stéphane VERDURI – Diplôme B.M.F

ENTRAÎNEUR U13 : Franck FABBRI – Diplôme : C.F.F.2 – Lisandru BIZZARI – Diplôme C.F.F.I

ENTRAÎNEUR U11 : Yannick BALESTRINO – Diplôme : C.F.F.1 – Laurent LUCIANI – Diplôme C.F.F.2

ENTRAÎNEUR U9 : Jean Marc PANIGHI – Diplôme : C.F.F.2- Jacques PADOVANI - Diplôme C.F.F.2

Pierre Marie ANTONINI

ENTRAÎNEURS Gardiens : Bruno GARAUDEL – Diplôme : B.M.F et C.F.Gardien Perfectionnement
Sébastien PAOLI

1. Le SC Bocognano Gravona

Le Club

Le Sporting Club de Bocognano a été Fondé en 1986 par les jeunes Bocognanais, il existe depuis 33 ans. Le club est affilié à la Fédération Française de Football et la Ligue Corse de Football.

Le Sporting Club Bocognano Gravona, compte aujourd'hui 230 licenciés. Les plus jeunes ont 4 ans et les plus anciens ont 35 ans, sans compter nos fidèles dirigeants.

LES CATEGORIES

- ❖ catégorie U7 – U8 – U9 : débutants
- ❖ catégorie U11 : anciens poussins
- ❖ catégorie U13 : ancien benjamins
- ❖ Catégorie U14
- ❖ catégorie U16
- ❖ catégorie U18
- ❖ catégorie Seniors

Avec 230 licenciés partagés en 15 équipes pour la saison 2018/2019, le SC BOCOGNANO GRAVONA est l'un des clubs possédant le plus grand nombre de licenciés au sein de la Ligue Corse de Football et le seul club Rural à posséder toutes les catégories de jeunes.

Le S.C.Bocognano Gravona , c'est avant tout **un projet éducatif**. A travers la pratique du Football, nous tentons chaque jour de transmettre les valeurs de notre club à nos licenciés, club qui se veut **familial, convivial et fair-play**. Par l'intermédiaire de nos éducateurs, les jeunes apprendront les valeurs éducatives notamment celles de civilité, de respect de l'arbitre et de ses adversaires.

Ces valeurs ont été **reconnus par la Fédération Française de Football** . C'est un gage de confiance et de travail sérieux avec un encadrement de qualité et surtout diplômés qui nous a permis de l'obtenir.

Le S.C.Bocognano Gravona, c'est également un **projet social**. Nous mettons tout en place pour permettre l'accès à tous, et aussi de faire venir **de nouveaux licenciés** (surtout des enfants).

Le S.C.Bocognano Gravona, c'est surtout **un projet sportif**. Nous permettons aux enfants de 5 à 12 ans un apprentissage et une initiation au football. Ceci est réalisable avec **des éducateurs** diplômés (ayant suivi une formation avec la Ligue Corse de Football). Puis la recherche du perfectionnement se poursuit jusqu'à l'âge de 18 ans. Dans tout ce cursus footballistique nous tentons de former des joueurs de football.

Nos actions nous amènent à avoir de nombreuses dépenses. L'aide que vous nous apporterez permettra également, a votre entreprise, **une publicité** et une approche de certains publics par le biais de supports tel que : panneaux publicitaires autour du stade, équipements sportifs, affichage de votre nom et logo sur notre site Internet, communication de votre **partenariat** dans nos différentes manifestations.

Votre aide nous est indispensable et c'est votre image et votre notoriété que nous désirons associer à notre club et à notre passion pour le football.

2. Pourquoi devenir partenaire du SC BOCOGNANO GRAVONA ?

Afin de pouvoir **donner plus d'ampleur** et de continuer à développer notre club, **nous recherchons des partenaires** qui pourront nous soutenir financièrement. Le partenariat sportif est une technique de **communication efficace** pour les petites et grandes entreprises.

L'enjeu est de **faire connaître l'entreprise** et de récolter des retombées **valorisantes en termes d'image**.

Le club porte **des valeurs fortes**, comme l'esprit de compétition et le dépassement de soi, qui transmettent une image jeune et dynamique. Le club transmet aussi des valeurs telles que **le partage, l'esprit d'équipe, la mixité et l'ouverture**.

Le SC BOCOGNANO GRAVONA s'engage a communiqué le plus souvent possible l'identité de votre entreprise sous différentes formes (suivant partenariat et demande de celui-ci) :

- ü Grâce à la **visibilité de vos logos** sur différents supports.
- ü Grâce à **des annonces au micro tout au long de nos tournoi**.
- ü Grâce à **des liens sur notre site Internet et sur notre page Facebook**. (Plus de 50 visites par jour sur **notresite**.)
- ü Grâce à la **distribution** de vos supports publicitaires au cours de nos tournois et autres **manifestations**.
- ü **Faire appel en priorité** et dans la mesure de leurs possibilités aux partenaires qui nous sponsorisent.

BÉNÉFICIEZ D'UNE RÉDUCTION D'IMPÔT !

Pour une Entreprise, la réduction d'impôt pour la société est de 60% du montant du don, dans la limite de 5 millièmes du C.A HT.

Pour un Particulier, la réduction d'impôt est de 66% du montant du don, dans la limite de 20% du revenu imposable.



3. Les formes de partenariat

Par un apport financier au niveau des recettes du club

- contrat de partenariat sur 1an
- don à une association (66% de réduction d'impôt)

Par une mise à disposition de matériel spécifique

- matériel sportif pour les entraînements
- reprographie d'affiches pour les manifestations
- matériel d'organisation pour rencontres et tournois et/ou matières premières

Par une contribution à l'équipement des joueurs

- jeux de maillot
- shorts, survêtements...
- sacs de sport

SITE DU CLUB : www.scboco.com

Partenariat soutien au SC BOCOGNANO GRAVONA

	Supports	Dimensions	Tarifs
Visuels plaquette	1/8 de page	10 cm x 6 cm	150,00 €
	1/4 de page	10 cm x 12,5 cm	200,00 €
Soutien	1/2 page	20 cm x 12,5 cm	300,00 €
Saison 2018/2019	Page entière	20 cm x 27 cm	400,00 €
	Panneau Publicitaire	240 cm x 80 cm	700,00 €
	Site Internet		150,00 €

En conclusion, nous espérons que cette présentation du **Sporting Club Bocognano Gravona**, nos projets sportif, associatif et éducatif retiennent toute votre attention, et qu'ils vous donnent envie de participer avec nous à l'évolution de notre club.

Nos projets sont ambitieux. La formation de nos jeunes joueurs et joueuses va rester pour nous une **priorité**.

Pour réussir cette saison, nous devons poursuivre nos efforts sur la qualité des entraînements afin d'obtenir des résultats permettant de gravir les échelons dans les différentes compétitions. Cette volonté de progresser à un coût et vous pouvez nous aider à réaliser notre projet.

En vous remerciant de l'attention portée à nos propos, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sentiments sportifs les plus sincères





FORMULAIRE DE PARTENARIAT

Votre société ou Nom/Prénom :

Adresse :

CP :

Ville :

Représenté par :

Fonction : Tel : Date :

Souhaite devenir partenaire du SC BOCOgnano GRAVONA

CHOIX DE LA FORMULE DU PARTENARIAT : (cochez la ou les cases qui correspondent à votre choix)

- Formule Equipements Sportifs (nous consulter)
- Formule Panneau (panneau publicitaire au stade) 700 €
- Formule Site Internet 150 €
- Formule Partenariat Plaque Soutien : Entourez l'option retenue
- 1/8 de page : 150 €
 - 1/4 de page : 200 €
 - 1/2 page : 300 €
 - 1 page : 400 €

Vous voudrez bien nous adresser par email (scbocognano@wandoo.fr) votre formulaire de partenariat ainsi que le modèle de la publicité à insérer au format JPEG

Dons pour un montant de..... euros.

MODE DE PAIEMENT :

- Par chèque à l'ordre du SC BOCOgnano GRAVONA

Vous voudrez bien adresser votre chèque à l'adresse suivante : SC BOCOgnano GRAVONA – Im. Le PELICAN
Résidence PARC AZUR- Avenue Maréchal Juin – 20090 AJACCIO

- Par virement (Nous entrerons en contact avec vous pour vous donner nos coordonnées bancaires.)

Tampon de la société

Signature

Le tableau ci dessous résume les différences entre mécénat et partenariat (sponsoring). Il compare également le coût réel d'une action de partenariat pour le donateur en tenant compte des déductions fiscales autorisées.

		Mécénat d'entreprise	Parrainage ou sponsoring		
Définition		Soutien financier, humain ou matériel de la part d'un particulier ou d'une entreprise à un organisme d'intérêt général. Il n'y a pas de contrepartie directe. Cet apport financier peut être déductible fiscalement.	Acte commercial de la part d'une entreprise qui souhaite promouvoir un produit ou une marque et accroître sa notoriété. L'entreprise attend un retour sur investissement en termes d'image sur une période donnée.		
Traitement fiscal		L'entreprise peut bénéficier d'une réduction d'impôt de 60% du montant engagé. (dans la limite de 0,5% de son CA HT). Les dons accordés par un particulier peuvent également ouvrir droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable.	Pour l'entreprise le « seul avantage fiscal » envisageable est que l'apport financier s'ajoutera aux charges de l'entreprise. Cela diminuera son résultat et donc le montant de son impôt lié aux bénéfices (IS).		
Coût réel net pour le donateur			Exemple de calcul selon taux d'imposition		
	Versement	Coût réel pour l'entreprise	IS : 15%	IS : 28%	
	200 €	80 €	170 €	144 €	
	400 €	160 €	340 €	288 €	
	700 €	280 €	595 €	504 €	
Informations fiscales complémentaires	Lien internet	http://www.associations.gouv.fr/694-le-mecenas.html			
	Législation	Art. 238 bis du Code général des Impôts. Instruction de la Direction générale des impôts 4 C-5-04, publié au BOI n° 112 du 13 juillet 2004			
	Document à fournir	Formulaire Cerfa N° 11580*03	Reçu fiscal fourni par le trésorier du FCFMV		

Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination :

.....

Adresse :

N°..... Rue.....

Code postal Commune

Objet :

.....

.....

.....

Cochez la case concernée (1) :

Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/...../..... publié au Journal officiel du/...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du .../.../.....

Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation

Fondation d'entreprise

Oeuvre ou organisme d'intérêt général

Musée de France

Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif

Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises

Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle

Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals

Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement

Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)

Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif

Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).

Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)

Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)

Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)

Agence nationale de la recherche (ANR)

Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)

Autre organisme :

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

Donateur

Nom :

Prénoms :

.....

Adresse :

.....

Code postal Commune

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

euros

Somme en toutes lettres :

Date du versement ou du don :/...../.....

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : 200 du CGI 238 bis du CGI 885-0 V bis A du CGI

Forme du don :

Acte authentique Acte sous seing privé Déclaration de don manuel Autres

Nature du don :

Numéraire Titres de sociétés cotés Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces Chèque Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

Date et signature

...../...../.....

